



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2019

Reçu en préfecture le 21/02/2019

Affiché le 21/02/2019

SLOX

ID : 081-218102572-20190218-2019DEL17-DE

Date de la convocation
12.02.2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI,

N° 19/17

Absents : Mr SOULA procuration à Mme TAFELSKI
Mr LEFERT procuration à Mr GRIALOU
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GUIRAUD
Mr GRIMAL procuration à Mr LE ROCH
Mr SAMATAN procuration à Mr MARTY
Mme ANGLÉS procuration à Mr FABRE
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
Mme BALOUP, Mr CROUZET.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**IMPLANTATION DU
CITY STADE :
demande de subvention
Centre National du
Sport (C.N.D.S.)**

La ville de Saint-Juéry, deuxième commune de l'agglomération, est fortement impliquée dans un projet de cohésion sociale intégrant le sport comme vecteur d'accomplissement individuel mais également comme vecteur d'intégration et de prévention de la délinquance. Le constat a ainsi été fait de la nécessité de conforter l'offre de la ville en créant un équipement multi sport indépendant de l'offre sportive associative existante. L'équipement multisport projeté, ainsi que son implantation, sont estimés à 128 500 € HT. Afin d'atténuer sa charge financière nette, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de l'Etat, au titre du CNDS dans le cadre du plan de financement prévisionnel hors taxe suivant :

Etat (DETR)	44 974 €	35%
CNDS	44 974 €	35%
Région Midi Pyrénées	12 850 €	10%
Ville de Saint Juéry	<u>25 699 €</u>	<u>20%</u>
	128 497 €	100%

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

MANDATE Monsieur le Maire afin de solliciter l'aide du CNDS tel que proposée dans le cadre du plan de financement ci-dessus.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 20 février 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

